

Projet de règlement grand-ducal

abrogeant le règlement grand-ducal du 6 juillet 2001 relatif à des modalités d'application et à la sanction du règlement (CE) n° 1980/2000 du 17 juillet 2000 établissant un système communautaire révisé d'attribution du label écologique.

Avis du Conseil d'Etat

(12 juin 2012)

Par dépêche du 14 mars 2012, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat le projet de règlement grand-ducal sous rubrique, élaboré par le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures.

Au projet du règlement proprement dit était joint un exposé des motifs.

L'avis de la Chambre des salariés est parvenu au Conseil d'Etat en date du 18 avril 2012 et celui de la Chambre de commerce en date du 25 mai 2012.

Il y aura lieu d'adapter le préambule en fonction des avis des chambres professionnelles qui seront disponibles au moment de l'adoption du règlement grand-ducal en projet.

Celui-ci n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'Etat.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 12 juin 2012.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

La Présidente ff.,

s. Viviane Ecker